

29. Etablissements pour assistance médicale et prophylactique accordée aux enfants

V: Années

H: Consultations d'enfants et d'enfants et de femmes; Lits pour enfants souffrants d'une maladie non contagieuse dans les établissements hospitaliers; Lits d'enfants dans les sanatoriums; Dont pour des enfants tuberculeux; Lits dans les crèches permanentes; Lits dans les crèches scolaires (pris au moment de leur utilisation la plus intensive); Lits dans les "Maisons de la mère et de l'enfant"; Cuisines de mets laitiers.

104

30. Stations de repos

V: Stations de repos - nombre; Lits pris aux jours où ils ont le nombre le plus grand; Personnes ayant pris leur repos (nombre en milliers).

H: Années

104

31. Etablissements des soins sociaux

V: Etablissements

Ensemble; Lits; Maisons pour vieillards; Hospices pour invalides et infirmes; Hospices pour souffrants de maladies psychiques; Hospices pour enfants infirmes; Hospices pour enfants souffrants de maladies psychique; Hospices pour invalides élèves dans l'établissement de production et d'enseignement - "Troud".

Note: A partir de 1962 il y a une nouvelle classification des établissements pour soins sociaux et pour cette raison on ne donne pour l'année précédant que des données générales.

H: Années, Etablissements, lits.

1) Y compris un établissement de répartition.

IV. ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES

107

32. Assistance médicale d'ambulance accordée en 1964 selon l'espèce des établissements sanitaires

V: Etablissements sanitaires; Total; Hôpitaux régionaux; Hôpitaux urbains; Hôpital républicain d'enfants; Services médico-sanitaire; Instituts de recherches scientifiques; Hôpitaux près de l'Institut supérieur de médecine et de l'Institut pour la spécialisation et la qualification des médecins; Hôpitaux près du Ministère du transport et des communications; Hôpitaux ruraux; Hôpitaux pour malades de tuberculose; Sanatoriums pour tuberculose pulmonaire; Dispensaires antituberculeux; Dispensaires dermato-vénérologiques; Dispensaires anticancéreux; Maisons maternelles urbaines; Dispensaires psychonévrologiques; Hôpitaux psychonévrologiques; Dispensaires médico-sportifs; Polycliniques indépendantes; Polycliniques stomatologiques; Ambulances rurales; Postes sanitaires de médecine dans les villages; Postes sanitaires d'aide-médecins dans les villages; Postes sanitaires médicaux indépendants près des entreprises industrielles; Postes sanitaires non indépendants près des hôpitaux, des polycliniques et des services médico-sanitaires - de médecins; Postes sanitaires non indépendants près des hôpitaux, des polycliniques et des parties médico-sanitaires - d'aides médecins; Sanatoriums autres que pour la tuberculose; Prophylactoriums; Polycliniques de villégiature; Sanatoriums balnéaires; Etablissements pour traitement de bœufs; Services sanitaires (régionaux près du Ministère du transport); Stations pour aide médicale urgente; Services sanitaires vers les écoles, les jardins d'enfants et les maisons d'enfants et d'adolescents.

- 1) Non compris l'activité d'ambulance des postes sanitaires près des institutions en dehors du plan du Ministère de la santé publique et les soins sociaux, visites d'ambulance près les médecins - 121,4 milliers, près les stomatologistes - 61,0 milliers.
- 2) Y compris l'hôpital gouvernemental et républicain.
- 3) On indique le nombre général des hôpitaux, des ambulances, des postes sanitaires de médecins et d'aides médecins, sans tenir compte s'ils accomplissent ou non une fonction d'ambulance.
- 4) Visites près les médecins seulement, nommés à des places d'aide-médecins.

H: Nombre des établissements; Visites d'ambulance chez les médecins y compris les consultations prophylactiques (en milliers); Ensemble; habitants de villes, habitants de villages; Visites faites par les médecins chez les malades à domicile (en milliers). Visites chez les stomatologistes, y compris les consultations prophylactiques (en milliers) ensemble; habitants de villes, habitants de villages.